



PORTAIL *famille*

FOIRE AUX QUESTIONS

**LE PORTAIL FAMILLE ENFANCE - JEUNESSE DE COLOMARS
EN QUESTIONS... REPONSES !**

POUR QUOI FAIRE ?

INSCRIRE VOS ENFANTS AUX SERVICES PROPOSÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DÈS CET ÉTÉ ET POUR LA RENTRÉE 2023.

A L'AIDE DU PORTAIL FAMILLE VOUS POUVEZ À TOUT MOMENT :

- INSCRIRE VOS ENFANTS ET RÉSERVER LES ACTIVITÉS (ACCUEILS MATIN, MIDI, SOIR, MERCREDIS, VACANCES, SÉJOURS),
- PAYER VOS FACTURES,
- PRENDRE CONNAISSANCE DES ACTUALITÉS JEUNESSE,
- COMMUNIQUER AVEC LA DIRECTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA MAIRIE VIA VOTRE MESSAGERIE SÉCURISÉE.

POUR QUI ?

POUR TOUTES LES FAMILLES DONT LES ENFANTS FRÉQUENTENT LES ÉCOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS SUR LA COMMUNE DE COLOMARS.

COMMENT ?

FACILE D'ACCÈS, LE PORTAIL FAMILLE EST ACCESSIBLE DEPUIS VOTRE ORDINATEUR, VOTRE TABLETTE OU VOTRE SMARTPHONE À L'ADRESSE :

[HTTPS://COLOMARS.PORTAIL.CIRIL.SICTIAM.FR/GUARD/LOGIN](https://colomars.portail.ciril.sictiam.fr/guard/login)

PUIS-JE ACCÉDER AU PORTAIL FAMILLE À TOUT MOMENT ?

OUI, LE PORTAIL EST ACCESSIBLE 24H/24H ET 7J/7J.

J'AI OUBLIÉ MON MOT DE PASSE, COMMENT FAIRE ?

A L'AIDE DE MON IDENTIFIANT, JE CLIQUE SUR « MOT DE PASSE OUBLIÉ » ET JE LE RÉINITIALISE.

JE N'AI JAMAIS INSCRIT UN DE MES ENFANTS À L'ACCUEIL DE LOISIRS DE COLOMARS, PUIS-JE UTILISER LE PORTAIL ?

NON, VOUS DEVEZ AUPARAVANT CONSTITUER UN DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION (DUI), TÉLÉCHARGEABLE SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU PORTAIL.

IL S'AGIT D'UNE PREMIÈRE INSCRIPTION SCOLAIRE, COMMENT FAIRE ?

JE PRENDS RENDEZ-VOUS AVEC LA DIRECTRICE DE L'ÉTABLISSEMENT, QUI, UNE FOIS L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE VALIDÉE, ME FOURNIRA LE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION (DUI) A RENVOYER, COMPLET, À LA DIRECTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS.
UNE FOIS CES DÉMARCHES EFFECTUÉES, VOUS RECEVREZ L'ACCÈS À VOTRE ESPACE SÉCURISÉ.



PORTAIL

famille

FOIRE AUX QUESTIONS

**LE PORTAIL FAMILLE ENFANCE - JEUNESSE DE COLOMARS
EN QUESTIONS... REPONSES !**

JE NE SUIS PAS À L'AISE AVEC L'OUTIL INFORMATIQUE, COMMENT NE PAS FAIRE D'ERREUR ?

UN TUTORIEL EST ACCESSIBLE DÈS LA PAGE D'ACCUEIL DANS LA RUBRIQUE «MES DOCUMENTS».

IL VOUS EXPLIQUE, PAS-À-PAS, COMMENT UTILISER LE PORTAIL ET SES FONCTIONNALITÉS.

AU BESOIN, CONTACTEZ L'ACCUEIL DE LOISIRS.

LA MISE EN PLACE DU PORTAIL FAMILLE CHANGE-T-ELLE LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION ?

NON, LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION AUX ACCUEILS DE LOISIRS SONT APPLIQUÉES DE LA MÊME MANIÈRE.

JE N'AI PAS TOUJOURS ACCÈS À INTERNET, COMMENT INSCRIRE MES ENFANTS ?

VOUS POUVEZ TOUJOURS INSCRIRE VOS ENFANTS VIA LES DOSSIERS UNIQUES D'INSCRIPTION IMPRIMÉS ET À DISPOSITION À L'ACCUEIL DE LOISIRS HP GIRARD.

MON EX-CONJOINT ET MOI SOMMES SÉPARÉS, POUVONS-NOUS INSCRIRE NOS ENFANTS ET ÊTRE FACTURÉS SÉPARÉMENT ?

OUI, IL EST POSSIBLE D'AVOIR DEUX DOSSIERS DISTINCTS POUR LES PARENTS ET LE DOSSIER ENFANT EST PARTAGÉ.

LORS DE LA CRÉATION DES COMPTES INTERNAUTES, CHAQUE PARENT ACTIVE SON ACCÈS PERSONNALISÉ.

QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION DANS LE FOYER EN COURS D'ANNÉE (NAISSANCE, SÉPARATION, ETC.) ?

JE CONTACTE L'ADMINISTRATION POUR TOUT CHANGEMENT SUR MA SITUATION OU CELLE DU FOYER AFIN DE METTRE À JOUR MA FICHE FAMILLE.

QUELS SONT LES MODES DE PAIEMENT POUR RÉGLER MA FACTURE SUR LE PORTAIL FAMILLE ?

-PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

-PAIEMENT EN LIGNE VIA LE LIEN SUIVANT

[HTTPS://WWW.TIPI.BUDGET.GOUV.FR/TPA/ACCUEILPORTAIL.WEB](https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueilportail.web)

-CHÈQUE LIBELLÉ À TRÉSOR PUBLIC

LES EQUIPES DE LA COORDINATION JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS SONT A VOTRE DISPOSITION POUR VOUS PRESENTER LE PORTAIL ET REPENDRE A VOS QUESTIONS